



Les Associations d'Habitants de Grenoble-Alpes Métropole

6, rue du 4 septembre - 38000 GRENOBLE

Tél : 06 38 28 41 52

Courriel : civipole@gmail.com

Avis de CIVIPOLE sur le Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement

Le bruit, omniprésent dans notre environnement, peut être source de nuisances et d'atteintes à notre santé. Chacun a une préférence ou une répulsion pour certains sons : musiques, ronronnements de moteurs, cris d'enfants. Mais l'intensité trop importante du bruit nuit à la santé de tous, si elle dépasse certains seuils (**plus de x décibels**) et certaines durées.

La lutte contre le bruit cible en priorité cette intensité et cette durée.

Le Plan de Prévention du bruit dans l'environnement doit résoudre au mieux tous ces problèmes.

Les mesures préconisées nous paraissent intéressantes et nécessaires, mais on pourrait faire mieux :

Diminution et modération de la circulation automobile

- Réduction de la vitesse à 70 km/h sur la rocade et l'A480 avec réservation d'une voie pour les transports en commun publics et privés, murs antibruit Naturawall.
- Réduction de la vitesse à 90 km/h sur l'autoroute A41 à partir de la sortie de Montbonnot. utilisation d'enrobé anti-bruit dans les zones problématiques.
- Création de zones à trafic limité.
- Amélioration du service de transports en commun, surtout dans les zones peu denses, avec beaucoup de transports à la demande, pour éviter les flux de véhicules entrant en ville.
- Réseau dense de pistes et bandes cyclables.
- Passerelles piétons cyclistes pour faciliter les modes actifs

Les services publics

Les véhicules municipaux fonctionnent de plus en plus à l'électricité, ce qui est appréciable. Mais l'utilisation de souffleuses à feuilles est très bruyante et polluante. Il faut les remplacer par des râteliers et des balais, et des souffleuses électriques pour les coins difficiles à atteindre.

L'espace public

- Végétaliser partout, pour constituer des barrières anti-bruit, avec l'avantage de rafraîchir la ville et de maintenir, voire améliorer la biodiversité.
- Enlever le bitume partout où c'est possible : parkings, cours d'écoles et d'immeubles avec pose d'un caillebotis enherbé
- Sauvegarde et plantation d'arbres
- Plantes grimpantes, ampélopsis, sur les murs, ce qui empêche aussi la prolifération



Les Associations d'Habitants de Grenoble-Alpes Métropole

6, rue du 4 septembre - 38000 GRENOBLE

Tél : 06 38 28 41 52

Courriel : civipole@gmail.com

des tags

Hélicoptères et avions de tourisme

Ce problème se pose surtout aux abords des hôpitaux, au moment du décollage et de l'atterrissage.

- Respecter les couloirs de vol (hors urgence pour les hélicoptères de secours et systématique pour les avions de tourisme)
- Mesurer, informer et éventuellement sanctionner le non-respect des normes antibruit (niveau décibel maximum) pour les avions de tourisme et notamment les tracteurs de planeur de l'aérodrome du Versoud.

Rodéos

Civipole demande la mise en œuvre au plus tôt de la loi relative à la lutte contre les rodéos et l'installation de dispositifs permettant de les empêcher (voitures et deux-roues).

Installations de pompes à chaleur, climatisations ou rafraîchissements

Civipole demande un contrôle du niveau sonore des installations de chaque entreprise ou immeuble

CIVIPOLE apprécie les efforts faits par GAM pour la prévention du bruit, et souhaite que les mesures préconisées soient plus importantes, en particulier pour la circulation automobile, où il reste encore des marges d'amélioration.